Amendement 137 Hynek Fajmon

au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 40 quinquies (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

Article 40 quinquies

Champ d'application du système de liste positive

Les articles 40, 40 bis, 40 ter et 40 quater ne s'appliquent qu'au matériel végétal ligneux.

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00

Amendement 138 Hynek Fajmon au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 47 – paragraphe 1 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission

La Commission peut, par voie d'actes d'exécution, adopter des mesures provisoires concernant l'introduction et la circulation sur le territoire de l'Union de végétaux *destinés à la plantation* en provenance de pays tiers, dans les conditions suivantes:

Amendement

La Commission peut, par voie d'actes d'exécution, adopter des mesures provisoires concernant l'introduction et la circulation sur le territoire de l'Union de végétaux, *produits végétaux et autres objets* en provenance de pays tiers, dans les conditions suivantes:

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00

Amendement 139 Hynek Fajmon au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 47 – paragraphe 1 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission

a) l'expérience phytosanitaire concernant le commerce des végétaux *destinés à la plantation* en cause, originaires du pays tiers concerné ou expédiés à partir de ce pays, est réduite voire inexistante; Amendement

a) l'expérience phytosanitaire concernant le commerce des végétaux, *produits* végétaux et autres objets en cause, originaires du pays tiers concerné ou expédiés à partir de ce pays, est réduite voire inexistante;

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00

Amendement 140 Hynek Fajmon au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 47 – paragraphe 1 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission

Amendement

b) le risque phytosanitaire que présentent lesdits végétaux pour le territoire de l'Union n'a fait l'objet d'aucune évaluation; b) le risque phytosanitaire que présentent lesdits végétaux, *produits végétaux et autres objets* pour le territoire de l'Union n'a fait l'objet d'aucune évaluation;

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00

Amendement 141
Hynek Fajmon
au nom du groupe FO

au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 47 – paragraphe 1 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission

c) lesdits végétaux sont susceptibles de présenter un risque phytosanitaire sans lien, ou dont le lien ne peut encore être établi, avec les organismes de quarantaine de l'Union recensés conformément à l'article 5, paragraphes 2 et 3, ou avec des organismes nuisibles contre lesquels des mesures ont été adoptées conformément à l'article 29

Amendement

c) lesdits végétaux, produits végétaux et autres objets sont susceptibles de présenter un risque phytosanitaire sans lien, ou dont le lien ne peut encore être établi, avec les organismes de quarantaine de l'Union recensés conformément à l'article 5, paragraphes 2 et 3, ou avec des organismes nuisibles contre lesquels des mesures ont été adoptées conformément à l'article 29.

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00

Amendement 142 Hynek Fajmon au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 47 – paragraphe 2 – alinéa 1

Texte proposé par la Commission

Les mesures provisoires visées au paragraphe 1 sont adoptées conformément aux dispositions de l'annexe III sur les éléments d'identification des végétaux *destinés à la plantation* qui présentent un risque phytosanitaire pour le territoire de l'Union, et de l'annexe IV, section 2, sur les principes de gestion du risque phytosanitaire.

Amendement

Les mesures provisoires visées au paragraphe 1 sont adoptées conformément aux dispositions de l'annexe III sur les éléments d'identification des végétaux, *produits végétaux et autres objets* qui présentent un risque phytosanitaire pour le territoire de l'Union, et de l'annexe IV, section 2, sur les principes de gestion du risque phytosanitaire.

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00

Amendement 143 Hynek Fajmon

au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 47 – paragraphe 2 – alinéa 2 – point a

Texte proposé par la Commission

a) échantillonnage intensif, au point d'introduction, de chaque lot de végétaux *destinés à la plantation* introduit sur le territoire de l'Union et analyse des échantillons prélevés; Amendement

a) échantillonnage intensif, au point d'introduction, de chaque lot de végétaux, *produits végétaux et autres objets* introduit sur le territoire de l'Union et analyse des échantillons prélevés;

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00

Amendement 144 Hynek Fajmon au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 47 – paragraphe 2 – alinéa 2 – point b

Texte proposé par la Commission

b) lorsqu'un échantillonnage et des analyses intensifs ne permettent pas de garantir l'absence de risque phytosanitaire lors de l'introduction, sur le territoire de l'Union, des végétaux *destinés à la plantation*, instauration d'une période de quarantaine dans le but de vérifier l'absence de risque;

Amendement

b) lorsqu'un échantillonnage et des analyses intensifs ne permettent pas de garantir l'absence de risque phytosanitaire lors de l'introduction, sur le territoire de l'Union, des végétaux, *produits végétaux et autres objets*, instauration d'une période de quarantaine dans le but de vérifier l'absence de risque;

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00

Amendement 145 Hynek Fajmon au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 47 – paragraphe 2 – alinéa 2 – point c

Texte proposé par la Commission

c) lorsqu'un échantillonnage et des analyses intensifs suivis d'une période de quarantaine ne permettent pas de garantir l'absence de risque phytosanitaire lors de l'introduction, sur le territoire de l'Union, des végétaux *destinés à la plantation*, interdiction de l'introduction desdits végétaux sur le territoire de l'Union. Amendement

c) lorsqu'un échantillonnage et des analyses intensifs suivis d'une période de quarantaine ne permettent pas de garantir l'absence de risque phytosanitaire lors de l'introduction, sur le territoire de l'Union, des végétaux, *produits végétaux et autres objets*, interdiction de l'introduction desdits végétaux sur le territoire de l'Union.

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00

Amendement 146 Hynek Fajmon au nom du groupe ECR

Albert Deß, Christofer Fjellner, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Sandra Kalniete, Petri Sarvamaa, Hermann Winkler, Esther de Lange

Rapport A7-0147/2014

Hynek Fajmon

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux COM(2013)0267 – C7-0122/2013 – 2013/0141 (COD)

Proposition de règlement Article 47 – paragraphe 3

Texte proposé par la Commission

3. Les mesures visées au paragraphe 1 s'appliquent pendant au plus *deux* ans. Cette période peut être reconduite une seule fois et pour au plus *deux* ans.

Amendement

3. Les mesures visées au paragraphe 1 s'appliquent pendant au plus *cinq* ans. Cette période peut être reconduite une seule fois et pour au plus *cinq* ans.

Or. en

AM\1026614FR.doc PE533.809v01-00